

■ **Asserma S.à r.l.**, à Pully, CH-550-0147969-8, recherche et sélection de personnel, recrutement de cadres, organisation de congrès (FOSC du 16.10.1995, p. 5688). Statuts modifiés le 30 avril 2009. Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Selon déclaration de la gérante du 30 avril 2009, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte. Communications aux associés: par lettres recommandées ou par courriel. La part de CHF 49'000 de Serpro SA, à Pully, qui a été reprise par suite de fusion par la société Pennone & Partners SA (CH-660-0213974-9), à Genève, et la part de CHF 1'000 de Défago Jean-Pierre, qui n'est plus associé, sont cédées à Amstutz Chantal, qui n'est plus directrice, nouvelle associée avec 1 part de CHF 50'000, formant la totalité du capital social, laquelle est élue gérante et continue à signer individuellement. Mingard Marinette n'est plus gérante; sa signature est radiée.  
Registre journalier no 6886 du 07.05.2009  
(05017622 / CH-550.0.147.969-8)